



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 05 mars 2026

Délibération n° 2026-03-03

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 27/02/2026
En exercice	29	Date de l'affichage : 27/02/2026
Qui ont pris part à la délibération	26	

Présents : Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; Christine VICENTE ; Miguel FORTE ; Cyril DURU ; Christian BURGARD ; Sonia DYLBAITYS ; Christel EYHERAMOULO ; Jean-Pierre LABADIE ; Bertrand LEIRIS ; David PERRIARD ; Maya VALLART ; Jean-Philippe VIVET ; Mathieu DUPUCH.

Absents excusés :

Cindy ESPLAN a donné procuration à Nadine DURU en date du 03 mars 2026.
Senay OZTURK a donné procuration à Jérôme NOBLE en date du 02 mars 2026.
Vincent POURREZ a donné procuration à Frédéric LAHARIE en date du 03 mars 2026.
Vincent BAUDONNE a donné procuration à Christian BURGARD en date du 05 mars 2026.
Alain CALIOT a donné procuration à Maya VALLART en date du 03 mars 2026.
Carine REY a donné procuration à Christine VICENTE en date du 04 mars 2026.
Sarah BOURSIER a donné procuration à David PERRIARD en date du 05 mars 2026.

Absent :

Davy CAMY.

Secrétaire de séance : Christine VICENTE

OBJET : Renouvellement des concessions de chasse en forêt communale.

Jean-Pierre LABADIE et Nadine DURU, étant partie prenante sur cette question, sortent de la salle et ne prennent pas ni aux débats ni au vote.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la volonté de renouveler les concessions des postes de chasse au gibier d'eau, situées en forêt communale.

VU la délibération du 20 janvier 2022 attribuant les concessions de chasse en forêt communale à M. [REDACTED] sur la parcelle forestière 12 (section BE n°19), lieu-dit « Lac Noir » et à [REDACTED] sur la parcelle forestière 11 (section BE n°19) lieu-dit « Lac Noir » ;

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le 09/03/2026

ID : 040-214002099-20260306-DELIB2026_03_03-DE



CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler ces concessions arrivées à échéance (le 31/01/2026), pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31/01/2029 ;

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 26 voix pour,

DÉCIDE

ARTICLE 1. D'attribuer les postes de chasse en forêt communale pour une durée de 3 ans :

- soit du 01/02/2026 au 31/01/2029,
- moyennant une redevance annuelle de 30 € (trente euros), payable auprès du Receveur Municipal, Perception de Saint-Vincent de Tyrosse 40230, en faveur de :

[REDACTED]
domicilié [REDACTED]

40 440 ONDRES

Sur la parcelle forestière 12 (section BE n°19), lieu-dit « Lac Noir ».

Monsieur [REDACTED]

domicilié [REDACTED]

40440 ONDRES

Sur la parcelle forestière 11 (section BE n° 19), lieu-dit « Lac Noir ».

ARTICLE 2. D'autoriser Madame le Maire à signer les actes administratifs correspondants après avis favorable de l'Office Nationale des Forêts des Landes.

ARTICLE 3. La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)



Pour extrait conforme,

Le 06 mars 2026,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire le 09 / 03 / 2026

- après télétransmission électronique le 09 / 03 / 2026

- et mise en ligne sur le site de la commune le 09 / 03 / 2026